



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction, d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit « Guerphalès » à GLOMEL

Par arrêté préfectoral du 10 octobre 2023, une enquête publique de **33 jours** est ouverte **lundi 30 octobre, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête, au vendredi 1^{er} décembre 2023 inclus, 12h00, heure de clôture de l'enquête**, à la mairie de Glomel, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par SAS IMERYS GLOMEL sise, 8 Guerphalès – 22110 GLOMEL, pour le projet d'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction, d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit « Guerphalès » à Glomel.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis sur le projet d'autorisation environnementale le 19 septembre 2022.

Modalités de consultation du public :

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4810> accessible en scannant le QR code ci-après :



- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Glomel aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

et

- le samedi matin de 08h45 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations :

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4810@registre-dematerialise.fr
- ou directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4810>
- ou par voie postale à la commissaire enquêtrice à la mairie de Glomel, à l'adresse suivante : Mairie – 2 rue de Rostrenen – 22110 GLOMEL (tél 02 96 29 60 51, mél accueil.communeglomel@wanadoo.fr).
- Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à sa disposition à la mairie de Glomel.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4810>

Mme Catherine BLANCHARD, ingénieure principale de la fonction publique territoriale en retraite, est désignée commissaire enquêtrice. Elle recevra le public à la mairie de Glomel, 2 Rue de Rostrenen, 22110 GLOMEL, (tél 02 96 29 60 51, mél accueil.communeglomel@wanadoo.fr) aux jours et horaires suivants :

- lundi 30 octobre de 09h00 à 12h00
- mercredi 8 novembre de 13h30 à 17h00
- samedi 18 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
- jeudi 23 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
- vendredi 1^{er} décembre 2023 de 09h00 à 12h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur Thomas LOUVET, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : contact.glomel@imerys.com ou par téléphone au n° 06 07 66 69 92.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Glomel et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.